



PAR COURRIEL

Québec, le 28 mai 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.074**



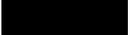
Nous donnons suite à votre demande complémentaire en lien avec la DAI 24-25-034, reçue le 8 mai dernier qui vise à obtenir :

« [...] Les mêmes renseignements, faisant l'objet de notre demande initiale, ventiler selon le type de ressources (ressource intermédiaire vs ressource de type familial). À titre d'exemple, nous joignons un tableau, que vous nous avez transmis en 2022, qui exposait clairement les données, par établissements, selon le type de ressource pour les clientèles à la l'enfance et à l'adulte. En somme, ce tableau correspond aux informations que nous désirons obtenir. » (sic).

Nous vous faisons parvenir sous l'onglet 1 une copie du tableau tel que demandé.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière

p. j. 1